

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3120**

commune (s) : Vénissieux

objet : Travaux de construction d'un réseau d'assainissement de diamètre 1 000 mm et 800 mm route de Corbas et rue Jean Duclos - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Desseigne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 26 mars 2012**

**Décision n° B-2012-3120**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Travaux de construction d'un réseau d'assainissement de diamètre 1 000 mm et 800 mm route de Corbas et rue Jean Duclos - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Depuis quelques années, la route de Corbas et la rue Jean Duclos à Vénissieux connaissent des inondations. Afin de remédier à cette situation, il est nécessaire de renforcer le collecteur unitaire dans ces voies.

Les travaux consistent en un passage d'un diamètre 300 millimètres à un diamètre de 800 millimètres rue Jean Duclos, et en un passage d'un diamètre de 600 millimètres à 800 millimètres et 1 000 millimètres route de Corbas.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 144-III et 146 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de construction d'un réseau d'assainissement diamètre 1 000 millimètres et 800 millimètres route de Corbas et rue Jean Duclos à Vénissieux.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision du 29 février 2012, a classé première l'offre du groupement d'entreprises Sade/Perrier TP, pour un montant de 577 983,40 € HT, soit 691 268,15 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de construction d'un réseau d'assainissement diamètre 1000 millimètres et 800 millimètres route de Corbas et rue Jean Duclos à Vénissieux et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Sade/Perrier TP pour un montant de 577 983,40 € HT, soit 691 268,15 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O2444, le 12 septembre 2011, à hauteur de 850 000 € HT en dépenses.

**3° - Le montant** à payer, soit 577 983,40 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 2315.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.**